



CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la Séance du 12 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 06 juillet 2021

Date d'affichage : 06 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois de juillet à vingt heures, au le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire.

Présents: Mathias DUCAMIN, Karine VIZOSO, Vincent BARET, Céline DIAS, Philippe GIBOUT, Gilles CAZAUX-ESTREM,

Absents excusés: Virginie FILLATRE, Gregory ARTIGAU, Samantha FARO, Jérôme MARTIN, Patrice POIRIER

Procuration: Patrice POIRIER donne pouvoir à Karine VIZOSO

Secrétaire de séance: Karine VIZOSO

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à
L'unanimité sans aucune observation.

I. Décision Mondificative n°1, opération d'investissement n°43

Monsieur le Maire indique que des dépassements de crédit se sont produits en section d'investissement et qu'il est nécessaire d'effectuer des transferts de crédits pour régularisation.

Monsieur le Maire propose le transfert de crédit suivant

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
615 228	- 1378.78 €	
023	- 1378.78 €	
	0, 00 €	0, 00€

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
2313-43	1 378,78€	
021		1 398,78€

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**CONSEIL MUNICIPAL****Compte Rendu de la Séance du 12 juillet 2021****II. Réduction loyer Logement Communal situé 2 rue de l'Église**

Monsieur le Maire pour donner suite au souhait d'un locataire de la commune relatif à une réduction du montant de son loyer pour donner suite à la visite de son logement par Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe.

Aux vues de l'état des lieux du logement communal 2 rue de l'église, Monsieur le Maire propose d'effectuer une réduction de 46,00€ sur le montant du loyer qui s'élève ce jour à 605,27€.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant du loyer s'élèvera à 559,27€, à compter du 1^{er} août 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE la baisse de loyer d'un montant de 46,00€

PRÉSENT : 6 POUR : 5 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

III. Augmentation loyer logement communal 23 rue de l'Église

Monsieur le Maire, indique aux membres du conseil que la mairie a souscrit à un abonnement internet pour le logement situé 23 rue de l'Église pour palier à un besoin technique du locataire. De plus, cela évite à la commune d'engendrer des frais superflus d'installation

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'effectuer une augmentation de loyer égale au montant de l'abonnement souscrit auprès du fournisseur SFR soit 16,00€.

Le loyer s'élevant à l'heure actuelle à 356.02€. Ce dernier après appréciation de l'augmentation proposer par Monsieur le Maire sera d'un montant de 372,02€ à partir du 1^{er} aout 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité
ACCEPTE la hausse de loyer d'un montant de 16,00€

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : ABSTENTION : 0

**CONSEIL MUNICIPAL****Compte Rendu de la Séance du 12 juillet 2021****IV. Approbation du fonds de concours par la CCLO à la commune de CARDESSE pour la rénovation du logement communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 22 mai 2014, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La Commune de CARDESSE a sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre de la réfection du logement communal situé 25 rue de l'église.

Lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2021 la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 39 158,00€.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le montant prévisionnel de 39 158,00€
- ACCEPTE le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V. Approbation du devis intervention langue occitane pour l'école primaire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'un point de vue historique et traditionnel d'initier les enfants de l'école primaire de la commune à la langue occitane.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le devis reçus par le centre de formation ofpOC dont le montant est de 1 908,00€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis tel qu'il est présenté.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : ABSTENTION : 0

**CONSEIL MUNICIPAL****Compte Rendu de la Séance du 12 juillet 2021****VI. Attribution Jeton pass eau**

Monsieur le Maire indique que le syndicat d'eau « SAUR » met à la disposition de la commune dans le cadre du dispositif pass'eau, pour le 1^{er} semestre 2021 une enveloppe s'élevant à 3 jetons soit 38,77€.

Monsieur le Maire propose d'attribuer cette aides au foyer de Monsieur LAVERRE David habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'attribution de cette aide à Monsieur David LAVERRE.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : ABSTENTION : 0

VII. Attribution d'aide financière d'un foyer de CARDESSE

Monsieur le Maire signale aux membres du conseil q'une demande d'aide financière a été déposée en date du 06 mai 2021 par l'un des foyers de la commune, pour payer le contrôle de bon fonctionnement obligatoire d'assainissement non collectif qui s'élève à 180,00€.

Monsieur le Maire indique qu'une aide d'un montant 110,00€ a déjà été attribué par le fonds d'aide aux personnes en difficulté du département. D'autre part, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une participation de la commune à hauteur de 35,00€ soit 50% de la somme restant à la charge du foyer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'attribution de cette aide financière.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : ABSTENTION : 0



CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la Séance du 12 juillet 2021

VIII. Don d'un acte de fondation de la commune

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, par courriel en date du 06 juillet 2021, Monsieur Laurent CONVERT, domicilié à PUYOÔ souhaite faire don manuel d'une copie ancienne de l'acte de fondation de CARDESSE à la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE la donation de Monsieur Laurent CONVERT

IX. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement 2022

Monsieur le Maire propose pour la campagne de recensement INSEE annulée en 2021 et repousser à l'année 2022 du fait du contexte sanitaire de renouveler la nomination de Madame Samantha FARO.

Le Conseil Municipal, après délibération :

DESIGNE Madame FARO Samantha comme coordonnatrice communale chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement.

PRÉSENT : 6 POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

X. Points divers

- ❖ Sécurisation poste RANQUINE et BETOURET
- ❖ Panneau Marché route d'Oloron
- ❖ L'arrivée de la fibre sur CARDESSE
- ❖ Prochaine réunion CCID
- ❖ Prochaine réunion CCLE
- ❖ Point à aborder lors de prochaine la commission CCAS
 - Aides financière Centre aéré
 - Demande présence verte

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 21H19